

Université Mohammed-V de Rabat
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales – Agdal
Centre d'Etudes Doctorales en Droit et Economie (CEDOC)
Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Sciences de Gestion (LERSG)

La prévention du risque de contrepartie des PME : Cas des banques marocaines

Professeur Ali OUCHEKKIR

Enseignant chercheur en Economie et Finance à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Salé – Université Mohammed V – Rabat - Maroc.

Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Sciences de Gestion (LERSG) – FSJES – Agdal – Rabat

Pamphile MOUANDZIBI NDINGA

Doctorant

Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Sciences de Gestion (LERSG) – FSJES – Agdal – Rabat

Résumé – Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent une base essentielle de l'économie du Maroc, formant plus de 93 % de l'ensemble des entreprises du pays et apportant une contribution significative au produit intérieur brut (PIB) national, à hauteur de plus de 40 %. Toutefois, ces entreprises rencontrent souvent des difficultés financières qui peuvent conduire à des retards de paiement ou à des faillites, augmentant ainsi le risque de contrepartie pour les banques. Ce risque constitue l'un des principaux dangers pour les banques marocaines lorsqu'elles octroient des prêts aux entreprises, en particulier aux PME. Afin de limiter les effets négatifs de ce risque sur leur rentabilité, les banques marocaines ont mis en place des outils et des techniques de gestion des risques efficaces pour prévenir les pertes potentielles et renforcer la confiance des investisseurs et des épargnants.

Cet article se concentre sur l'examen des stratégies développées par les banques marocaines pour la maîtrise du risque de contrepartie associé aux PME. Par le biais d'analyses de cas concrets, nous explorerons les diverses politiques et stratégies adoptées par ces établissements financiers pour la gestion des risques de crédit ou de contrepartie en lien avec les PME. A cet effet, la section initiale mettra en lumière les recherches préexistantes sur le sujet, mettant ainsi en évidence les facteurs à l'origine et qui intensifient ce risque et les diverses stratégies et techniques mises en œuvre par ces établissements pour le maîtriser. La section suivante consistera en une analyse des informations recueillies auprès de la banque centrale, Bank Al Maghreb mais également des banques commerciales marocaines. L'analyse de ces données aidera à identifier les procédures les plus efficaces pour atténuer le risque de contrepartie lié aux PME et permettra de formuler quelques suggestions, aux banques marocaines, pour peaufiner leur gestion du risque de contrepartie.

Mots clés : Prévention, Risque de contrepartie, PME, Gestion des créances, surveillances des débiteurs.

Abstract - Small and medium-sized enterprises (SMEs) constitute an essential basis of Morocco's economy, forming more than 93% of all businesses in the country and making a significant contribution to the national gross domestic product (GDP), amounting to more than by 40%. However, these companies often encounter financial difficulties which can lead to payment delays or bankruptcies, thereby increasing counterparty risk for banks. This risk constitutes one of the main dangers for Moroccan banks when granting loans to businesses, particularly SMEs. In order to limit the negative effects of this risk on their profitability, Moroccan banks have implemented effective risk management tools and techniques to prevent potential losses and strengthen the confidence of investors and savers.

This article focuses on examining the strategies developed by Moroccan banks for controlling counterparty risk associated with SMEs. Through analyzes of concrete cases, we will explore the various policies and strategies adopted by these financial institutions for the management of credit or counterparty risks related to SMEs. To this end, the initial section will highlight pre-existing research on the subject, thus highlighting the factors at the origin and which intensify this risk and the various strategies and techniques implemented by these establishments to control it. The following section will consist of an analysis of the information collected from the central bank, Bank Al Maghreb, but also from Moroccan commercial banks. The analysis of this data will help identify the most effective procedures for mitigating counterparty risk linked to SMEs and will make it possible to formulate strategic recommendations to Moroccan banks to refine their counterparty risk management.

Keywords: *Prevention, counterparty risk, SMEs, receivables management, debtor monitoring.*

Date of Submission: 28-03-2024

Date of Acceptance: 08-04-2024

I. Introduction générale

Acteurs majeurs du tissu économique, les PME font l'objet d'une attention particulière de la part des économistes depuis plusieurs années. Pour financer leurs activités, ces entreprises privilégient les emprunts bancaires. Pourtant, ce mode de financement est générateur d'un risque de crédit, principalement lié à la probabilité de défaillance de l'entreprise (Modrik, 2016). Ainsi, la question de la prévention du risque de contrepartie pour les PME au Maroc revêt un intérêt particulier. En effet, dans l'économie marocaine, non seulement le crédit bancaire est l'épine dorsale, mais surtout les PME représentent environ 93% des entreprises (HCP, 2019) et occupent une place de choix en raison de leur participation effective à la promotion du développement au niveau social et de l'économie nationale, en employant plus de 74% de la population active (Sekkouri, 2023) et en contribuant à hauteur de 40% au produit national brut (El Fergui, 2023).

En raison de leur petite taille et de leurs ressources financières limitées, les PME sont souvent perçues comme des emprunteurs à haut risque. Cependant, le financement et le soutien de ces entreprises restent essentiels pour stimuler la croissance économique et créer des emplois au Maroc. Il est donc fondamental de se prémunir contre les risques associés aux PME pour assurer la stabilité du secteur bancaire, ce qui, par répercussion, stimule les investissements dans ces entreprises. Notre étude se concentrera, par conséquent, sur les stratégies de prévention des défaillances bancaires relatives aux PME marocaines. Dès lors, la problématique que nous souhaitons formuler pour ce travail de recherche est celle de savoir si : **Les PME représentent-elles un risque de contrepartie pour les banques marocaines ?**

Une analyse approfondie de notre problème nous a amené à poser les questions subsidiaires suivantes :

- ✚ Quelles sont les principales sources de risque de contrepartie auxquelles les banques marocaines sont confrontées lorsqu'elles accordent des prêts aux PME ?
- ✚ Comment les banques marocaines peuvent-elles évaluer la solvabilité des PME avant et après leur avoir accordé des prêts afin de minimiser le risque de contrepartie ?
- ✚ Quels sont les outils et techniques utilisés par les banques marocaines pour mesurer et gérer le risque de contrepartie associé aux PME ?
- ✚ Comment les banques marocaines peuvent-elles encourager les PME à adopter des pratiques de gestion des risques plus rigoureuses afin de réduire le risque de défaillance ?
- ✚ Quel est le rôle de la réglementation et de la supervision dans le renforcement du système de prévention du risque de contrepartie des PME auprès du secteur bancaire marocain ?

Toutes ces questions trouveront des éléments de réponse dans le cadre de notre travail, à travers les hypothèses suivantes :

- ✚ **Hypothèse 1 : Les facteurs économiques, financiers, organisationnels et stratégiques ont des répercussions sur le risque de contrepartie des PME marocaines.**

Les facteurs économiques, financiers, organisationnels et stratégiques ont un impact significatif sur la réalisation du risque de crédit des PME marocaines. Ces facteurs tiennent, par exemple, à la morosité de la conjoncture économique, qui peut altérer la situation économique et financière des PME, caractérisées pour la plupart par une faiblesse de l'actif immobilisé, la prédominance de l'actif circulant et une sous-capitalisation générale, quel que soit le secteur d'activité, par rapport aux grandes entreprises. Ainsi, en cas de perturbations économiques, les PME marocaines ne disposent pas suffisamment des ressources financières nécessaires pour faire face à leur engagement, notamment à l'égard des banques. De plus, les PME marocaines ayant un système de gestion déficient et une fragilité en termes de compétitivité, ont plus de difficultés à compenser la baisse des marges sur les marchés.

- ✚ **Hypothèse 2 : Les banques marocaines évaluent la solvabilité des PME avant et après leur avoir accordé des prêts afin de minimiser le risque de contrepartie.**

L'évaluation du risque de crédit d'une entreprise vise à mesurer, de manière plus ou moins formelle, quantitative et/ou qualitative, la probabilité qu'elle rencontre des difficultés financières et ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements, c'est-à-dire la probabilité que son éventuelle défaillance financière génère un incident de crédit. (Kharoubi et Thomas, 2016). Si les méthodes qualitatives permettent d'obtenir un score qui traduit la qualité globale du crédit d'un emprunteur, les méthodes quantitatives permettent quant à elles de détecter les risques et d'identifier les caractéristiques qui permettent de différencier les bons emprunteurs des mauvais.

✚ **Hypothèse 3 : Les banques marocaines utilisent une combinaison d'outils et de techniques pour mesurer et gérer le risque de contrepartie associé aux PME.**

Les banques marocaines utilisent plusieurs outils et techniques pour mesurer et gérer le risque de contrepartie associé aux PME, parmi lesquels l'analyse de la qualité du crédit, le scoring de crédit, la surveillance continue, les modèles de risque et la collatéralisation. Ces techniques permettent de maintenir un portefeuille de crédit sain et de minimiser les pertes liées aux défauts de paiement. Cela leur permet de maintenir un portefeuille de crédit sain et de minimiser les pertes associées aux défauts de paiement.

✚ **Hypothèse 4 : Les banques marocaines ont un rôle clé à jouer pour encourager les PME à adopter des pratiques de gestion des risques plus rigoureuses.**

Les banques marocaines peuvent prendre plusieurs mesures pour encourager les PME à adopter des pratiques de gestion des risques plus rigoureuses. Elles peuvent par exemple organiser des ateliers et des séminaires pour sensibiliser les PME aux avantages de la gestion des risques, notamment en termes d'amélioration de la rentabilité, de réduction des coûts et de consolidation de la position de l'entreprise sur le marché. En vue d'aider les PME à comprendre les différents types de risques auxquels elles sont exposées et à apprendre comment mettre en place des politiques et des procédures pour les gérer efficacement, les banques marocaines peuvent proposer des formations spécifiques aux dirigeants des PME ainsi qu'à leurs collaborateurs. D'autres stratégies telle que le renforcement de la relation banques/PME et la fourniture de produits adaptés à la structure des PME marocaines permettra de réduire leur risque de défaillance et à renforcer leur position sur le marché.

✚ **Hypothèse 5 : La réglementation et la supervision jouent un rôle crucial dans le renforcement du système de prévision du risque de contrepartie des PME dans le secteur bancaire marocain.**

La réglementation et la supervision sont essentielles pour renforcer le système de prévision du risque de contrepartie des PME dans le secteur bancaire marocain en établissant des normes et des règles claires, en surveillant les activités des banques et en encourageant l'utilisation de pratiques de gestion des risques avancées.

L'objectif de cet article est de comprendre comment les banques marocaines gèrent le risque de contrepartie lorsqu'elles accordent des prêts aux PME. Plus précisément, l'étude vise à :

- ✚ Identifier les facteurs qui contribuent au risque de contrepartie des PME pour les banques marocaines.
- ✚ Examiner les mesures préventives mises en place par les banques marocaines pour minimiser le risque de contrepartie lorsqu'elles accordent des prêts aux PME.
- ✚ Évaluer l'efficacité de ces mesures préventives et proposer des pistes d'amélioration.
- ✚ Contribuer à l'enrichissement de la littérature sur la gestion des risques de crédit des PME par les banques, en particulier dans le contexte marocain en perpétuelles mutations et dont les PME constituent l'essentiel du tissu industriel.

Pour ce faire, nous tenterons d'apporter notre contribution en essayant de répondre aux questions de notre problématique et de confirmer les hypothèses de notre étude.

II. Revue de littérature

Dans cette partie nous dressons un portrait de la littérature existante en sciences économiques et gestion, en adéquation avec notre problématique. Cela permettra d'abord de mettre en lumière les complexités liées à la définition du risque de contrepartie et de préciser son domaine d'application en fonction des buts fixés pour cette recherche. Ensuite, nous chercherons à appréhender les différents facteurs déterminants du risque de contrepartie des PME marocaines.

1. Définition du risque de contrepartie et de ses composantes

En collectant des dépôts et en accordant des prêts, les banques contribuent à la croissance économique. Cependant, cette activité d'intermédiation financière, n'est exempte de risques. Ces derniers, se sont de plus accrues en raison notamment de la mondialisation et de la globalisation. Le risque de contrepartie ou de crédit est à la base de cette intermédiation financière.

On entend par risque de contrepartie ou de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement de crédit (BAM, 2007). Autrement dit, il s'agit du risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses engagements en matière de remboursement de dette (Baensens et Gestel, 2009). Intrinsic à l'activité bancaire, ce risque se manifeste lorsque la banque court le risque de ne pas être remboursée par l'emprunteur au terme du prêt (Karyotis, 2015). Cela peut se produire lorsque la situation économique globale pèse sur les emprunteurs, parfois du fait d'un « risque pays » ; cas où l'insolvabilité est due à la localisation géographique d'un emprunteur. Celui-ci, comprend un risque politique (souverain) et un risque économique (situation monétaire empêchant le transfert des fonds). Ensuite, le risque professionnel qui est lié

aux difficultés du secteur économique auquel appartient le débiteur. Enfin, c'est le risque propre (Dongmo, 2019) à l'emprunteur en fonction de sa situation économique et financière spécifique (Kharoubi et Thomas, 2016).

Le risque de contrepartie est donc le risque de perte résultant du manquement de la contrepartie à ses obligations contractuelles, peut-être parce qu'elle a fait défaut (Murphy, 2008). Dans ce cadre, le risque de crédit est purement externe et lié à l'insolvabilité de l'emprunteur. Le risque de contrepartie peut également découler de la manière avec laquelle la banque organise la fonction de distribution du crédit. Il peut donc être inhérent à :

- ✚ **La politique de crédit** : objectifs, taux d'intérêts, délégations de pouvoir dans la prise de décision lors d'un comité de crédit ;
- ✚ **Les procédures de traitement des dossiers de crédit** : l'étude de la demande de crédit, le suivi du dossier de crédit, le contrôle interne du risque de contrepartie.

Le système de gestion, contrôle et suivi du risque de contrepartie doit garantir que les risques encourus par la banque en raison de la non-performance de ses clients sont précisément évalués et constamment surveillés. Dans ce cadre, l'appréciation du risque de contrepartie prend en compte divers éléments, tels que le domaine d'activité du solliciteur de prêt, sa santé financière, la solidité patrimoniale des actionnaires ou partenaires majeurs, sa capacité de remboursement, et le cas échéant, les garanties offertes. Cela comprend également toute donnée supplémentaire contribuant à une compréhension approfondie du risque, comme la compétence des dirigeants et le milieu économique dans lequel le solliciteur de prêt opère (BAM, 2007). Une gestion efficace du risque de crédit cherche ainsi à éviter de s'engager excessivement avec des contreparties présentant un risque élevé. Généralement, le risque de contrepartie est caractérisé par trois composantes principales : le risque de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition au défaut.

1.1. Le risque de défaut (Probability of Default : PD)

Le risque de défaut, également appelé probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité que le débiteur ne respecte pas les termes convenus, que ce soit par un défaut de paiement ou par un retard dans le respect des échéances prévues (Kharoubi et Thomas, 2016). Il s'agit d'un risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur sur un engagement de remboursement de dettes contractées auprès d'un établissement bancaire. Ce risque survient lorsqu'un emprunteur ne respecte pas les conditions de remboursement convenues, entraînant un défaut de paiement du capital et/ou des intérêts dus (Ooreka, 2021). Le défaut est établi sur la base de l'un de ces trois critères principaux (Desmicht, 2007) :

- ✚ L'existence de doutes sur la capacité de l'emprunteur à rembourser ses engagements ;
- ✚ La constitution de provisions spécifiques, abandons de créances, restructurations ;
- ✚ L'existence d'impayés constatés.

Ainsi, la probabilité qu'un événement de défaut se produise a des valeurs comprises entre 0 et 1, et un événement de défaut est un retard de paiement d'au moins 3 mois (Baesens et Gestel, 2009).

1.2. La perte en cas de défaut (Loss Given Default : LGD)

Le risque de perte détermine la perte comme une fraction de l'exposition en cas de défaut, lui-même lié à la situation du débiteur, à la législation et l'existence de garanties potentielles bénéficiant au prêteur financier (Kharoubi et Thomas, 2016). Dans la terminologie Bâle II, ce paramètre est connu sous le nom de perte en cas de défaut (LGD). En cas d'absence de perte, la LGD est égale à zéro. Quand on perd le montant total de l'exposition, la LGD est égale à 100 %. Une LGD négative indique un profit (Baesens et Gestel, 2009).

1.3. L'exposition au défaut (Exposure At Default : EAD)

L'EAD est la valeur totale à laquelle une banque est exposée en cas de défaut de paiement d'un prêt (Kharoubi et Thomas, 2016). Cela revient à évaluer le montant potentiel que la banque risque de perdre dans l'éventualité où l'emprunteur ne parviendrait pas à honorer ses engagements financiers selon les conditions préétablies du crédit. En somme, la perte attendue d'un prêt est le résultat d'une estimation basée sur des probabilités et des montants de pertes attendues (Expected Loss, EL) égale à : **EL = EAD x PD x LGD**.

La perte attendue sur un crédit est une variable aléatoire qui, en conjonction avec l'incertitude sur la période de défaut, constitue le risque de crédit. Un défaut de paiement se définit généralement comme un événement objectif et quantifiable par le créancier financier : le non-respect d'un engagement de crédit, l'emprunteur étant dans l'incapacité de régler une échéance de sa dette financière. Cependant, le défaut peut également se référer à des situations plus larges telles que la violation d'un covenant, la restructuration de la dette ou encore une baisse significative de la note de crédit d'une entreprise. Dans le sens strict, un défaut de paiement est un événement confidentiel uniquement connu des débiteurs et des créanciers concernés (Kharoubi et Thomas, 2016).

2. Le risque de contrepartie des PME : Facteurs endogènes et exogènes

La défaillance des entreprises est sans aucun doute l'une des questions les plus importantes soulevées dans le domaine des sciences économiques ces dernières années. Si l'accent a été mis sur la nécessité de sauvegarder ces entreprises en tant qu'entité importante et génératrice d'emplois, le contexte international actuel de la création et du développement des entreprises et des PME en particuliers, est conditionné par un certain nombre de facteurs, plus ou moins spécifiques, liés à leur environnement de l'entreprise. Compte tenu de l'ampleur et des conséquences désastreuses de la défaillance de ces entreprises, l'évaluation du risque de contrepartie constitue un défi majeur pour les banques.

Cependant, la défaillance d'entreprise n'est pas un concept facile à définir, car il touche plusieurs disciplines. En effet, la défaillance est une situation dans laquelle une procédure de redressement est engagée à l'encontre d'une entreprise (Blazy et Combier, 1997). Il s'agit d'une situation dans laquelle les flux de trésorerie générés par les entreprises ne leur permettent pas de faire face à leurs engagements envers leurs partenaires financiers et non financiers. Ainsi, la défaillance survient lorsque l'activité de l'entreprise est interrompue, ne générant pas une rentabilité suffisante ou lorsque l'entreprise fait l'objet d'une procédure judiciaire d'insolvabilité (Sharabany, 2004). La défaillance des entreprises, et plus particulièrement des PME, n'est donc pas un événement spontané, mais le résultat d'un déséquilibre entre des facteurs internes, tels qu'une baisse des performances financières ou une mauvaise gestion, et des facteurs externes liés à la mauvaise conjoncture économique, qui contribuent à la vulnérabilité de l'entreprise.

Après, la crise des années 30, et surtout avec les travaux de Fitzpatrick (1932), la problématique de la défaillance est devenue un champ d'investigation très important. De nombreux travaux effectués dans les années 60 dans le domaine, plus particulièrement ceux de Beaver (1966, 1968) et Altman (1968), se sont inscrits dans une perspective de prévision de la défaillance par l'utilisation de techniques issues de l'analyse des données dans différentes disciplines, notamment les sciences, économiques, financières, stratégiques, organisationnelles et managériales (Jabeur, 2011). Dans ce paragraphe, nous nous intéresserons au risque de contrepartie des PME tel qu'il doit être examiné, résultant de facteurs internes et externes à l'entreprise, bien que le cadre statistique, national et international, ne soit pas en mesure de fournir une bonne visibilité sur le comportement des PME.

2.1. Les déterminants endogènes à l'origine du risque de la contrepartie des entreprises

Les facteurs endogènes à l'origine du risque de contrepartie des PME marocaines sont divers et se situent presque au niveau de toutes les fonctions. En effet, ces entreprises présentent des spécificités qui sont souvent à la source de réelles contraintes financières (OMTPME, 2018) et les solutions apportées par le système financier laissent subsister pour elles ce que l'on appelle un déficit de financement (Udell, 2013). Ces facteurs sont directement liés à l'évolution des situations économiques nationales mais aussi aux spécificités et caractéristiques des entreprises et des PME en particuliers. Il s'agit entre autres de la fragilité de la structure financière (Colasse et Oxibar, 2021; Dietsch et Mahieux, 2014; Facon, 2019), managériale, stratégique et organisationnelle des entreprises (Altman, 1983; Altman et al., 2008; Baldwin et al., 1997; Crutzen et Van Caillie, 2007; Hall, 1994; Ooghe et Waeyaert, 2004). Afin de fournir une vision structurée des déterminants endogènes influençant le risque de contrepartie des entreprises, le tableau ci-dessous catégorise et liste les facteurs clés associés à chaque domaine.

Tableau 1 : Facteurs endogènes influant sur le risque de contrepartie des entreprises

Déterminants	Facteurs clés
Finance d'entreprise	Solvabilité, liquidité, endettement, rentabilité
Gouvernance d'entreprise	Structure de propriété, conseil d'administration, prise de décision
Stratégie d'entreprise	Positionnement sur le marché, diversification des activités, planification stratégique
Ressources humaines	Compétence des employés, turnover, formation continue

Source : Construit par nous-mêmes.

Ce tableau met en évidence le caractère multidimensionnel du risque de contrepartie et l'importance de prendre en considération plusieurs facteurs endogènes lors de l'évaluation du risque de contrepartie d'une entreprise.

2.2. Les déterminants exogènes à l'origine du risque de contrepartie des entreprises

Un aspect fondamental de la planification stratégique en entreprise consiste à étudier le contexte dans lequel l'entreprise opère. La démarche stratégique de l'entreprise est, en effet, orientée, contrainte ou facilitée par les multiples déterminants de l'environnement. On peut envisager la question de l'environnement sous un angle restreint. Dans ce cas, l'entreprise est amenée à analyser son marché, ses clients et ses concurrents.

Cependant, une perspective plus large peut également être adoptée, intégrant des éléments économiques, juridiques, sociologiques, politiques, démographiques et technologiques. Le défi est d'évaluer tous ces différents éléments et de mesurer leur impact sur la gestion et les performances de l'entreprise (Leroy, 2012). Ainsi, parmi les facteurs externes à l'origine du risque de contrepartie pour les entreprises, on distingue les facteurs résultant du macro-environnement ou l'environnement général et ceux liés au microenvironnement ou l'environnement concurrentiel de l'entreprise.

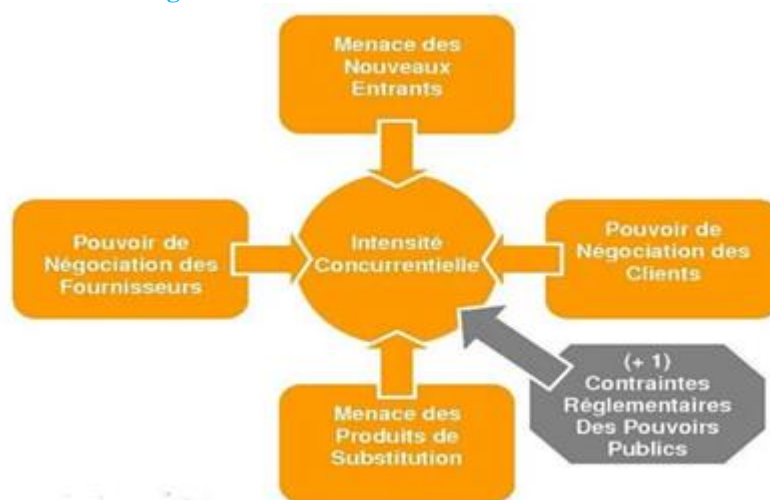
2.2.1. Les facteurs résultant du macro-environnement de l'entreprise

Les entreprises font partie intégrante de leur environnement et sont contraintes par celui-ci. Le macro-environnement, englobant les éléments extérieurs sur lesquels l'entreprise ne peut exercer de contrôle, est susceptible d'influencer positivement ou négativement son activité. Selon Leroy (2012) ; Melbouci (2008) ; Ooghe et Waeyaert (2004), les facteurs démographiques, économiques, sociologiques et technologiques peuvent tous affecter les stratégies d'une entreprise. Il est donc important pour une entreprise d'identifier ces facteurs afin de pouvoir anticiper les menaces potentielles et ajuster sa stratégie en conséquence.

2.2.2. Les facteurs micro-environnementaux de l'entreprise

Le microenvironnement, aussi connu sous le nom d'environnement direct ou de proximité, représente l'environnement immédiat d'une entreprise. Cette dernière détient la capacité d'influencer son microenvironnement, grâce à son pouvoir d'action sur les différents acteurs le constituant (Van der Feer, 2023). L'examen des éléments constituant cet environnement facilite l'établissement d'un diagnostic des forces en jeu. Cela permet également d'apprécier les opportunités et les risques pour l'entreprise, ainsi que d'identifier les aspects négociables à son avantage. En se basant sur le modèle des cinq forces de M. Porter, le microenvironnement comprend cinq facteurs qui influencent directement les performances de l'entreprise mais sur lesquels l'entreprise peut agir à savoir : L'intensité concurrentielle, la capacité de négociation des clients et des fournisseurs, ainsi que les risques posés par l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché et par les produits substituables (Facon, 2021 ; Lemaitre, 2015).

Figure N°1 : Le modèle des 5 forces de Porter



Source : Lemaitre, 2015

3. Revue de littérature sur la prévention du risque de contrepartie des PME dans le contexte bancaire marocain

Il existe plusieurs études antérieures qui se sont intéressées à la gestion et à la prévention du risque de contrepartie des PME dans les banques marocaines. Dans son étude menée sur un échantillon de 34 TPE/PME marocaines, dont la moitié était en activité et l'autre en redressement judiciaire, à l'aide de données comptables et d'outils statistiques, Hassainate (2016) a montré que la liquidité et la rentabilité commerciale sont des facteurs importants pour prédire la défaillance de ces entreprises. Ces travaux mettent en évidence non seulement les limites de l'analyse comptable et l'importance de la prise en compte de données qualitatives pour une analyse plus complète du risque de défaillance, mais également mettent en exergue le manque de données qualitatives disponibles pour construire un modèle de risque de défaillance sur cette base. Les résultats de cette étude indiquent que l'absence de culture de gestion d'entreprise chez les dirigeants de TPE/PME est une cause importante de défaillance de ces entreprises.

Pour leur part, Khaoula et Chouikhi (2017), ont exploré les stratégies préventives adoptées par les banques marocaines pour atténuer le risque de crédit des PME. Ils ont constaté que ces banques appliquent une variété de techniques pour évaluer le risque de crédit, y compris l'analyse financière et l'établissement de garanties, visant ainsi à minimiser les risques liés aux prêts octroyés aux PME.

De même, en 2017 sur un échantillon de 112 PME marocaines, Chemlal et al.,(2017), ont démontré que ces entreprises sont confrontées à de nombreux risques, tant internes qu'externes à leur structure, et que le système de gestion des risques n'est souvent pas appliqué de manière complète et structurée. Pour une gestion efficace des risques, ils recommandent de créer une fonction centrale de gestion des risques, directement rattachée à la direction générale, et de mettre en place un comité de pilotage pour suivre la mise en œuvre de cette fonction et la réalisation des objectifs. En outre, ils soulignent l'importance d'intégrer la gestion des risques dans les processus de gestion stratégique et opérationnelle existants, afin qu'elle fasse partie intégrante de la prise de décision et de la planification des activités. Selon ces auteurs, la gestion des risques ne consiste pas à éliminer les risques, mais à mieux les contrôler au profit de l'organisation, et devrait faire partie intégrante de la culture organisationnelle des PME marocaines.

Amine et Somoue (2018) ont quant à eux analysé plusieurs mécanismes tels que l'analyse discriminante et le credit scoring, le rating au sens des agences de notation, l'estimation du taux marginal de mortalité, la méthode RAROC et ses dérivés, la méthode des neurones, ainsi que les techniques de contrôle a posteriori des engagements utilisés par l'établissement bancaire «Crédit du Maroc» pour prévenir la défaillance des PME et agir en conséquence pour éviter les défaillances. Ces auteurs, estiment que ces techniques d'analyse préventive du risque de contrepartie permettent d'assurer la solidité financière de la banque tout en aidant les PME marocaines à se développer de manière soutenue.

A cet effet, Lotfi et Kouhlani (2018) ont souligné l'importance de la prévention du risque de crédit dans les banques marocaines, en particulier pour les PME. Pour ces auteurs, le banquier doit anticiper les difficultés de remboursement de son client et mettre en place les meilleures méthodes d'évaluation pour minimiser le risque encouru. Des techniques et des méthodes spécifiques de calcul de la probabilité de défaillance sont donc nécessaires pour classer les clients en bons ou mauvais risques.

Enfin, Bal et al., (2021) ayant évalué l'impact de la réglementation prudentielle sur l'octroi de crédit et le rôle de la coordination intra-organisationnelle dans le contrôle du risque de contrepartie, concluent que la réglementation du secteur bancaire peut être une arme à double tranchant. D'une part, les règles prudentielles ont certainement renforcé la sécurité financière des banques, et d'autre part, elles ont eu un impact négatif sur la distribution du crédit aux entreprises, un impact qui s'est implicitement traduit par de mauvaises retombées sur la croissance économique de certains pays. Grâce à leurs études, ils ont également montré que la définition plus restrictive des fonds propres donnée par les règles de Bâle et le durcissement des normes relatives au rapport entre les fonds propres réglementaires et le risque peuvent effectivement exclure certaines entreprises, notamment les PME des prêts bancaires afin d'éviter une crise.

Ces études montrent que le risque de contrepartie des PME est une préoccupation majeure pour les banques marocaines, et que des mesures préventives peuvent être mises en place pour minimiser ce risque. En effet, la responsabilité de ces institutions s'étend au-delà des simples allocations des prêts. Leur gouvernance, englobant la gestion interne, les stratégies spécifiques dans ces domaines, les compétences des ressources humaines ainsi que les techniques et méthodes d'évaluation des risques adoptées, impactent directement ce risque. De même, une coordination et une communication insuffisantes avec les entités représentant les PME peuvent exacerber le risque de contrepartie. Ce constat, met en évidence la nécessité d'une approche plus intégrée et transparente de la part de ces établissements financiers. En mettant en œuvre ces actions, les banques marocaines peuvent rendre le secteur financier à la fois plus robuste et inclusif, et en même temps plus compétitif. Ce qui est essentiel pour mieux répondre aux besoins des PME et offrir à ces entreprises davantage d'opportunités de financement.

III. Méthodologie de recherche

La principale source de données financières de notre étude est la base de données de Bank Al-Maghrib, en tant que régulateur du système financier marocain. Afin d'apporter de nouveaux éléments pouvant compléter notre étude, nous avons procédé à une analyse des rapports annuels, et autres documents d'informations financières et de gestion des banques marocaines.

1. Analyse et discussion des résultats

Le secteur bancaire est au cœur de la croissance économique des nations et, au Maroc, cela ne fait pas exception. Cependant, malgré leur contribution à la stabilité et au dynamisme économique, les PME se heurtent encore à d'importants défis pour accéder aux financements nécessaires. Or selon Berger et Udell (1998), la principale préoccupation des banques est justement le risque de contrepartie associé à ces PME, qui peut être influencé par plusieurs facteurs, qu'ils soient endogènes ou exogènes. Le risque de contrepartie représente le

risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement de crédit (BAM, 2007). Il s'agit du risque de perte résultant du manquement de la contrepartie à ses obligations contractuelles, peut-être parce qu'elle a fait défaut (Murphy, 2008). Pour les banques marocaines, la question de l'évaluation et de la gestion de ce risque vis-à-vis des PME est d'autant plus pertinente que ces entreprises jouent un rôle moteur dans l'économie nationale. Dans cette section, nous entreprenons une analyse approfondie des données relatives au risque de contrepartie des PME dans le contexte des banques marocaines. L'objectif principal de notre étude est d'analyser la nature et l'étendue de ce risque, tout en étudiant les différentes mesures préventives et stratégies mises en œuvre par les banques marocaines pour en réduire l'impact.

1.1. La gestion proactive du risque de contrepartie des PME par les banques marocaines

Au Maroc, les PME sont essentielles à la dynamique économique. Pourtant, leur interaction avec les banques est complexe, principalement en raison des préoccupations liées au risque de contrepartie. Dans cette partie nous nous penchons sur la manière dont les banques marocaines gèrent ce risque spécifique aux PME.

1.1.1. Évaluation du risque de contrepartie des PME

Selon les données recueillies auprès des banques marocaines, celles-ci utilisent une approche combinée comprenant des modèles quantitatifs basés sur les données financières des entreprises, en particulier des PME, et une évaluation qualitative basée sur leur positionnement sur le marché, leur réputation et d'autres facteurs non financiers tels que les caractéristiques de l'emprunteur, l'analyse du secteur, l'analyse de l'environnement de l'entreprise, l'analyse de la gestion, l'analyse du plan d'affaires ainsi que les garanties requises.

1.1.2. Mesures préventives contre le risque de contrepartie des PME

A la lecture, des rapports financiers et de gestions annuelles des banques marocaines, ces banques ont mis en place des systèmes de contrôle interne rigoureux qui évaluent régulièrement la solvabilité des emprunteurs, notamment des PME. Ces mécanismes de prévention sont généralement axés sur la surveillance continue et les efforts de communication pour construire et maintenir des relations de prêt solides et gérer de manière proactive le risque de contrepartie.

1.1.3. Expérience dans la gestion du risque de contrepartie des PME

En termes de volume et de croissance de l'encours des créances en souffrance au Maroc, le portefeuille de celle-ci s'est ralenti mais reste en hausse de 4%, contre 6,7% un an plus tôt, pour s'établir à 88,8 milliards de dirhams contre 85,1 milliards de dirhams en 2021, pour une couverture moyenne de 68%. Il en résulte un taux de sinistralité des banques de 8,4%, marquant une baisse de 0,2 point après une hausse de 0,3 point enregistrée en 2021 (BAM, 2022). Ce ralentissement est tiré principalement par les PME, suite à la dissipation des effets de la crise pandémique de 2019. Ceci indique que les banques marocaines dans leur ensemble ont fait face à des situations où les PME ont rencontré des difficultés financières inattendues. Cependant, ces banques ont dû travailler en étroite collaboration avec les PME pour restructurer leur dette ou élaborer des plans de paiement flexibles, en mettant l'accent sur la préservation des relations à long terme.

1.1.4. La conformité à la réglementation bancaire

La réglementation bancaire marocaine impose aux banques marocaines de maintenir des réserves de fonds propres en adéquation avec les risques liés à leurs portefeuilles de crédits. À cet effet, ces institutions, via les fonctions de crédit, veillent à respecter et à rester toujours en conformité avec ces exigences, tout en veillant à répondre aux besoins de financement des PME.

1.1.5. Les outils et technologies utilisées

Les banques marocaines utilisent des systèmes intégrés de gestion des risques qui combinent des données internes et externes pour évaluer le risque de contrepartie. À cet effet, elles consultent régulièrement les systèmes d'information sur le crédit du Bureau Central des Incidents de Paiement (BCIP), afin de connaître l'historique de crédit des emprunteurs potentiels. Ces banques investissent non seulement dans l'acquisition de logiciels spécifiques, comme le système de gestion du risque de crédit (GRS), qui permet à certaines banques qui en disposent de suivre, d'analyser et de gérer le risque de crédit sur l'ensemble de leur portefeuille, mais aussi dans la formation continue de leur personnel afin de le maintenir en phase avec les technologies et les méthodologies les plus récentes.

1.1.6. Les perspectives futures

Compte tenu des prévisions économiques, avec une augmentation du PIB en 2024 de 0,3 point à 3,6 % contre 3,3 % en 2023, et des tendances du marché marocain (HCP, 2023), nous prévoyons une augmentation de la demande de financement de la part des PME. A cet effet, nous suggérons aux banques d'envisager d'ajuster

leurs critères d'évaluation des risques pour tenir compte de ces changements, tout en maintenant un équilibre entre la croissance et la gestion des risques.

1.2. Limites, difficultés et perspectives des banques marocaines dans la prévention du risque de contrepartie des PME

Cette partie, examine les limites et les difficultés rencontrées par les banques marocaines dans la prévention du risque de contrepartie, tout en envisageant les perspectives de recherches futures.

1.2.1. Limites et difficultés

Les banques marocaines, tout en cherchant à soutenir la croissance et le dynamisme des PME, se heurtent à un certain nombre d'obstacles complexes lorsqu'elles tentent de prévenir le risque de contrepartie. L'une des principales difficultés réside tout d'abord dans l'accès limité à des informations exhaustives et fiables sur ces entreprises. En effet, contrairement aux grandes entreprises qui disposent d'une comptabilité bien structurée, les PME pèchent souvent par leur manque de transparence, ce qui rend l'évaluation des risques plus délicate. Cette difficulté est encore plus aiguë pour les jeunes entreprises ou les start-ups qui, sans historique de crédit clairement établi, représentent une véritable perplexité pour les analystes financiers. En outre, la spécificité intrinsèque des PME avec leurs flux de trésorerie irréguliers et généralement l'absence d'actifs tangibles en guise de garantie, rajoute une couche supplémentaire d'incertitude. Par ailleurs, le dynamisme et l'imprévisibilité des marchés sur lesquels ces PME évoluent influencent également leur capacité de remboursement. Malgré les avancées du Maroc dans la mise en place d'un cadre réglementaire rigoureux et cohérent, des insuffisances persistent, rendant la prise de décision encore plus délicate pour les banques. Enfin, dans un paysage bancaire concurrentiel, la pression exercée pour accroître la clientèle peut parfois conduire à des décisions de financement moins exigeantes, augmentant ainsi l'exposition au risque.

1.2.2. Les perspectives de recherche futures

L'étude sur la prévention du risque de contrepartie des PME, qui se concentre spécifiquement sur les banques marocaines, bien qu'approfondie, présente certaines limites intrinsèques. Tout d'abord, le contexte économique, réglementaire et culturel du Maroc peut rendre les résultats moins généralisables à d'autres marchés émergents ou développés. Les données utilisées pour cette étude peuvent ne pas être exhaustives, étant donné la nature souvent opaque des PME et l'accès limité à des informations financières complètes. En outre, l'évolution rapide des technologies et des règles financières pourrait rendre certaines de nos conclusions rapidement obsolètes.

Quant aux perspectives de recherche futures, il serait pertinent pour nous d'explorer l'impact des innovations technologiques, telles que l'intelligence artificielle et la blockchain, sur la gestion du risque de contrepartie. Une comparaison interculturelle, juxtaposant le cas marocain à d'autres pays d'Afrique subsaharienne ou du Moyen-Orient, pourrait apporter un éclairage intéressant sur les meilleures pratiques régionales. En outre, l'analyse des stratégies adoptées par les PME, elles-mêmes, pour améliorer leur éligibilité au financement bancaire pourrait fournir une vision bilatérale de cette question. Enfin, l'intégration de données qualitatives, par le biais d'entretiens ou d'études de cas, permettrait d'approfondir notre compréhension des nuances et des complexités de la relation entre les banques et les PME au Maroc.

2. Les implications pour les banques marocaines et recommandations pour l'avenir

Dans cette sous-section, nous explorerons les implications majeures pour les banques marocaines et formulerons des recommandations pour naviguer avec succès dans ce paysage.

2.1. Les implications

La gestion efficace du risque de contrepartie des PME est essentielle à la bonne santé financière et à la crédibilité des banques marocaines. En effet, si cette question n'est pas prise en compte, des défaillances massives peuvent survenir, affectant ainsi la liquidité et la solvabilité des banques. Qui plus est, une gestion inefficace de ce risque peut compromettre le rôle primordial des banques dans le financement des PME, qui sont le fer de lance de la croissance économique et de l'emploi au Maroc. Le fait de ne pas pouvoir satisfaire convenablement les besoins des PME peut aussi entraîner des pertes de relations d'affaires précieuses et une dégradation de la confiance des marchés.

2.2. Recommandations et suggestions

Pour mieux gérer le risque de contrepartie des PME, nous estimons que les banques marocaines doivent adopter les mesures suivantes :

- ✚ **La formation continue** : Il est essentiel que les banques investissent dans la formation continue de leur personnel, en mettant l'accent sur les meilleures pratiques en matière de gestion du risque de contrepartie, sur les innovations technologiques et sur l'évolution constante de la réglementation.
- ✚ **Technologie et innovation** : Adopter des outils technologiques avancés, tels que les solutions basées sur l'intelligence artificielle, pour améliorer l'évaluation du risque. Ces outils peuvent aider à détecter les signaux d'alarme précoces et à prendre des décisions plus éclairées.
- ✚ **Collaboration avec les PME** : Établir des canaux de communication ouverts avec les PME, pour mieux comprendre leurs besoins, leurs défis et leurs perspectives. Cela peut également aider à éduquer les PME sur les meilleures pratiques financières.
- ✚ **Diversification** : Il est prudent pour les banques de diversifier leur portefeuille crédits pour réduire les expositions au risque sectoriel ou régional.
- ✚ **Reuves réglementaires** : Travailler en étroite collaboration avec les organismes régulateurs pour s'assurer que les cadres réglementaires sont à jour et adaptés à la réalité changeante du risque de contrepartie des PME.
- ✚ **Évaluations régulières** : Conduire des audits et des évaluations internes réguliers pour mesurer l'efficacité des stratégies de gestion du risque en place.

IV. Conclusion générale

Le monde bancaire est en constante évolution, et le rôle fondamental que tiennent les banques dans le financement des PME met en évidence la nécessité absolue de gérer plus efficacement le risque de contrepartie. Soucieuses de concilier soutien aux entreprises et prudence financière, les banques marocaines se trouvent à un carrefour stratégique. Cette étude a mis en évidence les nombreux défis auxquels elles sont confrontées dans la prévention du risque de contrepartie pour les PME. Cependant, ces défis offrent également des opportunités. En adoptant une approche proactive, en s'armant des dernières innovations technologiques et en travaillant en étroite collaboration avec les régulateurs et les PME, elles-mêmes, les banques peuvent non seulement minimiser les risques mais aussi renforcer leur position de partenaires de confiance dans le développement économique du Maroc. En fin de compte, réussir à prévenir le risque de contrepartie des PME permet non seulement d'éviter les pertes financières, mais aussi de créer une base saine pour un avenir économique prospère et inclusif pour le Royaume.

V. Bibliographie

1. Ouvrages

- ✚ Baesens Bart, et Gestel Tony Van. (2009). Credit risk management : basic concepts : Financial risk components, rating analysis, models, economic and regulatory capital. Oxford university press, Vol. 172.
- ✚ Baldwin John Russel, Gray Tara, Johnson Joanne, Proctor Jody, Rafiquzzaman Mohammed et Sabourin David. (1997). Les faillites d'entreprise au Canada. Statistique Canada, Division de l'analyse micro-économique.
- ✚ Colasse Bernard et Oxibar Bruno. (2021). L'analyse financière des entreprises. 6ème Edition. La Découverte.
- ✚ Karyotis Catherine. (2015). L'essentiel de la banque. Gualino éditeur, Lextenso éditions.
- ✚ Kharoubi Cécile et Thomas Philippe. (2016). Analyse du risque de crédit : Banque et Marchés. 2ème édition. RB édition.
- ✚ Leroy Frédéric. (2012). Les stratégies de l'entreprise. 4ème Edition. Dunod.
- ✚ Murphy David. (2008). Understanding risk : The theory and practice of financial risk management. Chapman and Hall/CRC.

2. Thèses et Mémoires

- ✚ Jabeur Sami Ben. (2011). Les modèles de prévision de la défaillance des entreprises françaises : Une approche comparative. Université du Sud Toulon-Var.
- ✚ Modrik Karima. (2016). L'évaluation du risque de crédit des PME françaises internationalisées. Economies et finances. Université d'Angers.

3. Revues et articles

- ✚ Altman Edward I. (1968). Financial ratios, discriminant analysis and the prediction of corporate bankruptcy. The Journal of Finance, 23(4), 589-609. <https://doi.org/10.1111/j.1540-6261.1968.tb00843>.
- ✚ Altman Edward I. (1983). Why businesses fail. Journal of Business Strategy, 3(4), 15-21.

- ✚ Altman Edward I, Sabato Gabriele, et Wilson Nicholas. (2008). The value of non-financial information in SME risk management.
- ✚ Bal Mohamed, Jaouhari Lhassane, et Ait Bihi Abdelhamid. (2021). L'impact de la réglementation prudentielle sur l'octroi de crédit et le rôle de la concertation intra-organisationnelle dans la maîtrise du risque de contrepartie. *Revue Française d'Économie et de Gestion*, 2(8), 309-341.
- ✚ Beaver William H. (1966). Financial ratios as predictors of failure. *Journal of Accounting Research*, 4, 71. <https://doi.org/10.2307/2490171>.
- ✚ Berger Allen N et Udell Gregory F. (1998). The economics of small business finance : The roles of private equity and debt markets in the financial growth cycle. *Journal of Banking et Finance*, 22, 613-673.
- ✚ Blazy Régis et Combier Jérôme. (1997). La défaillance d'entreprise : Causes économiques, traitement judiciaire et impact financier. INSEE.
- ✚ Bouayad Amine Nabil et Somoue Najib. (2018). Les mécanismes de prévision de défaillance des P.M.E : le cas de « crédit du Maroc ». *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit*, 2(4), 1011-1028.
- ✚ Chemlal Mohamed, Mrabet Asmae et Benazzou Lotfi. (2017). La gestion des risques dans les pme marocaines : Un état des lieux. *Revue Marocaine de Recherche en Management et Marketing*, 16, 504-528.
- ✚ Crutzen Nathalie et Van Caillie Didier. (2007). L'enchaînement des facteurs de défaillance de l'entreprise : Une réconciliation des approches organisationnelles et financières. Centre d'Étude de la Performance des Entreprises.
- ✚ Desmicht François. (2007). *Pratique de l'activité bancaire*. 2ème Edition. Dunod.
- ✚ Dietsch Michel et Mahieux Xavier. (2014). Comprendre le déficit de financement des PME pour stimuler leur croissance. *Revue d'économie financière*, 114(2), 17. <https://doi.org/10.3917/ecofi.114.0017>.
- ✚ Fitzpatrick Paul Joseph. (1932). A Comparison of Ratios of Successful Industrial Enterprises with Those of Failed Firm. *Certified Public Accountant*, 6, 727-731.
- ✚ Hall Graham. (1994). Factors distinguishing survivors from failures amongst small firms in the UK construction sector. *Journal of Management Studies*, 31(5), 737-760. <https://doi.org/10.1111/j.1467-6486.1994.tb00637.x>.
- ✚ Hassainate Mohammed. (2016). Prévention de la défaillance des entreprises. *Revue marocaines de recherche en management et marketing*, 14, 298-321.
- ✚ Lotfi Siham et Kouhlani El Bachir. (2018). Forecast of the credit risk of Moroccan companies. *Revue du contrôle de la comptabilité et de l'audit*, 7, 606-624.
- ✚ Melbouci Leila. (2008). L'entreprise algérienne face à quel genre d'environnement ? *La Revue des Sciences de Gestion*, 234(6), 75. <https://doi.org/10.3917/rsg.234.0075>
- ✚ Ooghe Hubert et Waeyaert Nick. (2004). Causes of company failure and failure paths : The rise and fall of a producer of industrial foils and bags. 1-8.
- ✚ Sharabany Ran. (2004). Business failures and macroeconomic risk factors. *Bank of Israël, Research département*, 06, 42.

4. Rapports et Études

- ✚ BAM. (2022). Rapport annuel sur la supervision bancaire.
- ✚ HCP. (2023). Conjoncture et prévision économique en 2024 : PIB en volume. Site institutionnel du Haut-Commissariat au Plan du Royaume du Maroc. https://www.hcp.ma/PIB-en-volume_a2882.html
- ✚ HCP. (2019). Enquête nationale auprès des entreprises : Premiers résultats.
- ✚ OMT PME. (2018). Rapport annuel 2018.

5. Lois et textes réglementaires

- ✚ BAM. (2007). Circulaire n° 40/G/2007 du 2 août 2007 relative au Contrôle interne des établissements de crédit.

6. Webographie

- ✚ Dongmo Herman. (2019, août 14). Le risque de crédit: Tout ce qu'il faut savoir. Consulté le 08 Novembre 2022 sur <http://www.ccofit.com/2019/08/14/le-risque-de-credit-tout-ce-qu'il-faut-savoir/>
- ✚ El Fergui Abdellah. (2023, février 10). Financement : L'offre destinée aux TPE est quasi inexistante au Maroc. Consulté le 27 septembre 2023 sur <http://fnh.ma>. <https://fnh.ma/article/actualite-financiere-maroc/financement-tpe-pme-maroc>.

- ✚ Facon Pierre. (2019, novembre 27). L'analyse financière d'une entreprise. Consulté le 12 Décembre 2022 sur <https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/analyse-financiere-dune-entreprise/>
- ✚ Facon Pierre. (2021, mai 13). Les 5 forces de Porter pour analyser l'environnement concurrentiel. Consulté le 23 Janvier 2023 sur <https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/5-forces-de-porter-analyse-concurrence/>
- ✚ Lemaitre Julien. (2015). Les cinq forces de porter appliquées à votre environnement BI. Consulté le 08 Octobre 2022 sur <https://agiledss.com/blogue/les-cinq-forces-de-porter-appliquees-a-votre-environnement-bi>.
- ✚ Ooreka. (2021, septembre). Risque de crédit : Définition et évaluation du risque. Consulté le 27 Septembre 2021 sur [//epargne.ooreka.fr/astuce/voir/480081/risque-de-credit](http://epargne.ooreka.fr/astuce/voir/480081/risque-de-credit).
- ✚ Sekkouri Younes. (2023, janvier 25). Maroc : Les PME emploient environ 74% des salariés déclarés auprès de la CNSS. Consulté le 27 Septembre 2023 sur <http://laquotidienne.fnh.ma>. <https://laquotidienne.ma/article/economie/maroc-les-pme-emploient-environ-74-des-salaries-declares-aupres-de-la-cnss>.
- ✚ Udell Gregory. (2013, octobre 17). The impact of credit on SME dynamics, De Nederlandsche bank, annual, DNB Research Conference. Consulté le 31 Juillet 2021 sur <https://www.dnb.nl/en/research/dnb-research-conferences/annual-research-conferences/2013-the-impact-of-credit-on-the-dynamics-of-smes/>
- ✚ Van der Feer, J. (2023, janvier 19). Le point sur l'environnement social d'une entreprise. <https://fiches-pratiques.chefdentreprise.com/>. https://fiches-pratiques.chefdentreprise.com/Thematique/creation-entreprise-reprise-1049/FichePratique/Le-point-sur-l-environnement-social-d-une-entreprise-354317.htm#etutm_source=social_shareetutm_medium=share_buttonetutm_campaign=share_button